

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex



**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 mars 2008**

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ELECTION DU MAIRE.....	3
Point n° 3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	4
Point n° 4 – ELECTION DES ADJOINTS	4

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	32
Membres absents sans pouvoir :	1

Membres présents :

- Nicole THOMAS
- René ECKERT
- Monique LITT
- Jean-Claude KUNTZEL
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Sylvie ARNOULD
- Claude GIROUD
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- Yolande MENGES
- Gabriel BEYROUTHY
- Simone FREIS
- François MARTZ
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Jean-François KREB
- Agnès LIEB
- Jean, Lucien NETZER
- Monique SCHMIDT
- Michael GUTEKUNST
- Gérard BECKER
- Raymond GRESS
- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

Membre absent excusé sans pouvoir :

- Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie »

Au début de la séance, Madame Nicole THOMAS, en qualité de maire sortante, installe les 33 membres du nouveau conseil municipal, élus lors du scrutin du 9 mars 2008.

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Agnès LIEB, doyenne d'âge.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que
« au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DÉSIGNE Mademoiselle Elodie RIFF, conseillère municipale, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 18.03.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 18.03.2008

Point n°2 – ELECTION DU MAIRE

Rapport présenté par Madame Agnès LIEB, doyenne d'âge.

En application des articles L 2122-7 et L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à élire un maire.

Celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Monsieur René ECKERT, au nom du groupe « Bischwiller réussit ! » propose la candidature de Madame Nicole THOMAS.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	32
Bulletins blancs.....	6
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	26
Majorité absolue.....	14

Madame Nicole THOMAS a obtenu : 26 voix (vingt-six)

Madame Nicole THOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Date de publication : 18.03.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 18.03.2008

Point n°3 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « *quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints* ».

Auparavant, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le nombre d'adjoints. Il est rappelé que ce nombre ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil Municipal

**Par 29 voix POUR (Bischwiller réussit ! et Bischwiller unie)
3 abstentions (Tous ensemble pour Bischwiller)**

FIXE à 9 (neuf) le nombre d'adjoints.

Date de publication : 18.03.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 18.03.2008

Point n°4 – ELECTION DES ADJOINTS

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire

En application de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir fixé le nombre d'adjoints, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Depuis la loi 2007-128 du 31.01.2007 qui entre en application à compter des élections municipales de 2008, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7. (*au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu*).

ELECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin

Madame le Maire propose, au nom de la liste « Bischwiller réussit ! » la liste d'adjoints suivante :

1. René ECKERT
2. Sylvie ARNOULD
3. Monique LITT
4. Isabelle LERCH
5. Maurice BARTHOLOME
6. Claude GIROUD
7. Jean-Claude KUNTZEL
8. Simone FREIS
9. Yolande MENGES

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	32
Bulletins blancs ou nuls	7
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue.....	13

La liste d'adjoints de « Bischwiller réussit ! » ayant obtenu 25 voix (vingt-cinq),

M. René ECKERT a été proclamé premier adjoint
Mme Sylvie ARNOULD a été proclamée deuxième adjointe
Mme Monique LITT a été proclamée troisième adjointe
Mme Isabelle LERCH a été proclamée quatrième adjointe
M. Maurice BARTHOLOME a été proclamé cinquième adjoint
M. Claude GIROUD a été proclamé sixième adjoint
M. Jean-Claude KUNTZEL a été proclamé septième adjoint
Mme Simone FREIS a été proclamée huitième adjointe
Mme Yolande MENGES a été proclamée neuvième adjointe

Date de publication : 18.03.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 18.03.2008

Le Maire,
Nicole THOMAS